

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel M. SOUCHE a assuré la présidence.

Date de convocation : 31 mars 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Lucie HARREAU

DEL2025_018 : Syndic – Représentation de la commune

La commune est propriétaire de locaux situés au sein du Hameau du Laca aux 2 et 4 de l'allée du Lavoir (bibliothèque municipale et locaux commerciaux). Selon l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965, lors de l'assemblée générale, chaque copropriétaire dispose d'un nombre de voix correspondant à sa quote-part dans les parties communes. Les décisions de l'assemblée générale de copropriété sont prises à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Vu article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'indiquer que le maire siège pour la commune aux assemblées de copropriétés en tant que personne morale de droit public, copropriétaire ;
- De désigner Pascal SOUCHE pour représenter le maire au sein des assemblées de copropriétés en cas d'empêchement.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Lucie HARREAU
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 10 AVR. 2025
Publié le : 10 AVR. 2025